



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

ANNULE ET REMPLACE SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Annexe à la délibération D.C.M. 21.2026 :

Tableau récapitulatif des indemnités de la commune de Prunay-en-Yvelines

Population de référence au 1er janvier 2023 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Population totale : **815 habitants**

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Indemnité maximale du maire + Indemnités maximales des adjoints

44,3 % de l'indice brut 1 027 + 4 x 11,77 % de l'indice brut 1 027 = 91,38 % de l'indice brut 1 027

II - INDEMNITES ALLOUEES

Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
CHAPART Jean-Louis	40,3 %

Adjoints au Maire :

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
Gérard PIGNANT	11,8 %
Audrey MACÉ	11,8 %
Julien BAILHACHE	11,8 %

Conseillers municipaux délégués :

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
<i>Bruno GARÇON</i>	5,20 %
<i>Céline SAMSOEN</i>	5,20 %
<i>Claudine KELLER</i>	5,20 %

Enveloppe globale : 91,30 %

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 09 avril 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.
-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le
-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le